



# COMMUNE DE DAMPIERRE-SUR-LINOTTE

## PRESENTATION DES BUDGETS 2021

Le 17 avril 2021

La construction du budget 2021, premier budget de la nouvelle mandature, se fait dans le contexte très particulier de la crise sanitaire dont les effets, significatifs en 2020, continueront de se faire sentir en 2021 voire au-delà.

Les collectivités territoriales verront dans ce budget 2021, plusieurs modifications importantes quant à leur « autonomie financière ». Certaines taxes disparaissent ou sont fortement impactées par de nouvelles compensations ou transferts. Même si le principe de la compensation à « l'euro l'euro » reste le principe, la crise globale rencontrée par notre société et les changements actés par plusieurs lois de finances, laissent les collectivités face à de multiples incertitudes (notamment sur leurs ressources).

Le budget de notre commune est extrêmement dépendant au bois. Ce marché reste soumis à de fortes variations de cours, alors que notre forêt reste sous la menace des maladies résultant pour partie du changement climatique. Cela doit nous amener à diversifier nos revenus dans les prochaines années.

Ce budget primitif 2021 est construit avec des hypothèses très prudentes. Il n'intègre pas le dossier de la maison médicale et des logements rue des manères, pour lesquels nous n'avons pas encore de chiffrages fiables, tant pour les dépenses que pour les subventions. Nous serons amenés à intégrer ce projet en cours d'année au budget, via une décision modificative.

D'ores et déjà, il s'agit d'un budget résolument tourné vers l'investissement et la remise en état de nos équipements et de notre patrimoine.

Le Maire, Frédéric Weber

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE

Il s'agit du cumul des excédents des exercices précédents. **113 723 € en 2021 contre 63 145 € en 2020**

ATTENUATIONS DE CHARGE (CHAP 64)

Il s'agit pour l'essentiel du remboursement des charges de personnel affecté aux autres budgets (eau, assainissement, chaufferie). Les montants des exercices précédents étaient sous-évalués, un nouveau mode de suivi des tâches doit permettre une compensation plus juste.

**BP 2021 : 18 130 € contre 18 630 € en 2020**

PRODUITS DE SERVICES (CHAP 70)

Les recettes de ventes de bois (80 000 eur) représentent le bas de la fourchette fournie par l'ONF.

Les autres recettes (locations terrains agricoles, affouage, droit de chasse, indemnité de la Poste pour Agence postale Communale) ne devraient pas connaître d'évolutions majeures.

L'augmentation des recettes attendues au poste Rbt par le GFP (5 000 euros) correspond à la participation de la CCPMC aux travaux « Cour de récréation et aire de jeux », au titre de sa compétence scolaire, et dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Les produits de services sont attendus à **127 870 € en 2021**, pour **103 851 € au BP 2020** qui ne comptait que 56 keur de recette de vente de bois)

LA FISCALITE (CHAP 73)

	Bases 2020	Produits 2020	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits prévisionnels 2021
TH		43 376 €		Compensation forfaitaire	2 816€
TFB	516 943	57 897 €	528 400 €	35.68 %	188 533 €
TFNB	83 019	24 250 €	83 200 €	29.21 %	24 303 €

**TH** : Taxe d'Habitation

**TFB** : Taxe Foncière sur les propriétés **Bâties**

**TFNB** : Taxe Foncière sur les propriétés **Non Bâties**

- **Taxe d'habitation** : du fait de la réforme nationale, la taxe d'habitation disparaît.

- **Taxe Foncier Bâti** : C'est la partie des ressources fiscales qui connaît la plus grande évolution en 2021 : la commune voit son taux majoré de la part du Conseil Départemental, soit 24.48 %. Il passe donc de 11.20 % à 35.68 %.

Afin de maintenir un niveau constant de ressources avant et après réforme, un mécanisme de neutralisation est mis en place entre la recette de la taxe d'habitation (TH) initialement perçue et la ressource de la taxe foncière départementale transférée. C'est l'instauration d'un « coefficient correcteur » qui permettra de compenser ou prélever à hauteur des écarts de produits entre la valeur de la TFB départementale transférée aux communes et la part de la TH supprimée.

Ce coefficient correcteur est de – 84 692 € pour Dampierre-sur-Linotte. Il sera appliqué chaque année sur les bases actualisées à taux constant.

- **Taxe Foncier non bâti** : Cette taxe ne connaît pas de changement majeur. Elle ne peut pas subir de variation plus forte que la TFB

Sans évolution de taux, les différents produits évolueront en fonction du dynamisme des bases et du coefficient de revalorisation à 0,2 %. Le produit des impôts est attendu à **128 144 €** (env + 2 000 €). **C'est l'hypothèse retenue au budget.**

A taux de fiscalité équivalents, le produit de la fiscalité **2021 est attendu à 128 000 € contre 125 600 € en 2020**

Au vu des travaux à engager dans les prochaines années, et compte-tenu des incertitudes sur les rentrées de bois, le taux d'imposition sur le Foncier Bâti passe à 36.30 % (contre 35.68%) et la taxe sur le foncier non bâti à 29.44 % contre 29.21 %, ce qui devrait dégager un revenu additionnel de 3 400 euros.

---

#### LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT (CHAP 74)

L'Etat ayant annoncé une stabilité des dotations, pas d'évolution notable au budget.

**BP 2021 : 163 750 € pour 161 900 € en 2020**

---

#### PRODUIT DE GESTION COURANTE COMPENSATRICES (CHAP 75)

Il s'agit du revenu des immeubles (logements, CSC, chalet, local infirmière...). Une baisse a été actée du fait de la quasi absence de location de la salle socio-culturelle (qui rapporte en période normale 4 000 euros par an) du fait des restrictions sanitaires.

**BP 2021 : 20 000 € pour 22 000 € en 2020**

---

#### PRODUITS EXCEPTIONNEL (CHAP 77)

L'exercice précédent était marqué par la vente de 2 parcelles agricoles décidées par la précédente municipalité pour 27 791 €. Pour 2021 nous prévoyons 3 000 euros liés à des remboursements d'assurance suite à sinistre.

**BP 2021 : 3 000 € pour 31 650 € en 2020**

SYNTHESE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES POUR 2021

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Propo 2021	
Recettes	Excédent antérieur reporté	21 195,00	127 657,90	64 672,53	63 145,00	113 723,00	
	Atténuation de charges	27 041,88	18 467,41	17 008,24	18 630,00	18 130,00	
	Opérations d'ordre entre sections	0,00	3 473,47	1 149,00	0,00	0,00	
	Produits de services	278 095,67	116 917,63	110 742,68	103 851,00	135 968,00	
	Impôts et taxes	119 827,00	121 275,00	124 155,00	125 600,00	126 607,00	
	Dotations et participations	155 776,85	159 367,28	156 786,50	161 900,00	163 082,00	
	Produits de gestion courantes	34 399,00	59 340,90	21 720,11	22 000,00	20 337,00	
	Produits financiers	1,44	2,05	1,75	0,00	1,00	
	Produits exceptionnels	3 099,91	1 884,01	35 840,70	31 650,00	27 899,00	
	Provisions						500,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>639 436,75</b>	<b>608 385,65</b>	<b>532 076,51</b>	<b>526 776,00</b>	<b>548 555,00</b>	<b>574 473,00</b>

### LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP 011)

Les charges à caractère général regroupent notamment les achats de fournitures, l'entretien des matériels, des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, les services extérieurs (dont frais de gardiennage ONF qui représentent 11% des ventes de bois de l'année précédente) et les impôts et taxes. Le budget des fluides est l'une des principales composantes de ce chapitre (eaux, chauffage, électricité, carburants).

Nous prévoyons une augmentation significative des dépenses d'entretien sur les bâtiments. Les dépenses d'entretien en voirie semblent en recul. Cela est lié au renforcement du budget investissement dans ce domaine, ce qui doit permettre de moins recourir aux réparations ponctuelles.

Des actions sont en cours pour revoir les contrats de gaz, d'électricité, de fioul et de location maintenance de photocopieurs. Les résultats attendus ne sont pas intégrés au budget.

Le chapitre passe de **131 130 € (réalisé 2020)** à 143 250 € en 2021. Il est en repli par rapports au BP 2020 (158 800 €) afin de mieux coller aux dépenses effectivement envisagées.

### LES CHARGES DE PERSONNEL (CHAP 012)

Les dépenses de personnel prises dans le sens des dépenses inscrites au chapitre 012 sont stables

Les charges de personnel passeraient de **119 230 € au BP 2020** à **120 400 €**, soit une augmentation de 2.17 %.

### LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAP 65)

Il s'agit, pour l'essentiel, des indemnités des élus. Le montant légal pour une commune de la taille de Dampierre-sur-Linotte est d'environ 39 000 euros, la commune a délibéré en 2020 pour réduire les indemnités des adjoints et du Maire. Ce principe sera maintenu sur 2021, ce qui permet de limiter le poste à 26 000 euros.

Les autres postes significatifs sont la participation au SDIS 70 (6500 €) et 10 350 € de subvention d'équilibre à la chaufferie bois (montant en augmentation, du fait des travaux réglementaires effectués sur les compteurs de calories).

**BP 2021 : 49 820 € pour un BP 2020 de 37 250 €**

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

1 300 € en subventions aux associations selon la répartition suivante :

- Souvenir Français Comité de Montbozon : 500 € (adhésion et participation à des remises en état de tombes)
- Linotte en Fête - Téléthon : 160 € (achat des sapins pour commerçants)
- LA FOL (cinéma) : 500 €
- Divers : 140 €

## LES CHARGES FINANCIERES (CHAP 66)

La baisse des charges financières (intérêts) se poursuit. Il ne reste que 2 crédits sur le budget communal, se terminant en 2022 et 2023 :

Budget communal		2021	2022	2023	2024	2025	2026
Eclairage Public	Capital	5 389,18	5 621,89	4 375,40			
	Intérêt	568,78	336,07	93,31			
	<b>Total</b>	<b>5 957,96</b>	<b>5 957,96</b>	<b>4 468,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reprise credit	Capital	29 277,09	7 458,07				
	Intérêt	779,91	56,18				
	<b>Total</b>	<b>30 057,00</b>	<b>7 514,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Le budget tient compte des intérêts générés par un nouveau prêt qui sera fait pour financer une partie des investissements 2021 (estimé à environ 500 euros pour un prêt de 75 000 euros).

## PROVISIONS

La réglementation impose depuis cette année l'inscription d'une provision de 500 euros, destinée à couvrir les risques de pertes sur les créances impayées les plus anciennes. Cela représente env 15 % de l'encours impayé 2013-2018.

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION (CHAP 14)

La commune supporte un montant élevé de charges au titre de transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes. Le montant déterminé en 2013 conduit à une charge nette de 94 000 euros. Ce montant doit être revu en 2021, pour l'ensemble des communes membres de la CCPMC.

**BP 2021 : 127 180 €, idem que 2020**

## SYNTHESE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	Propo 2021
Charges						
Charges à caractère général	119 933,23	143 479,53	133 890,72	158 800,00	129 525,35	143 250,00
Charges de personnel	110 969,64	114 904,71	111 810,62	119 230,00	112 507,00	120 400,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Virement section d'investissement	0,00	0,00	0,00	73 173,00	0,00	122 770,00
Opération d'ordre	5 457,00	10 030,43	6 245,96	4 703,00	4 702,00	4 703,00
Provisions						500,00
Autres charges de gestion	35 307,36	51 844,03	31 684,73	37 250,00	35 850,00	49 820,00
Charges financières	5 574,91	4 517,44	3 495,37	2 440,00	2 440,00	2 350,00
Charges exceptionnelles	1 480,00	190,00	0,00	2 000,00	360,00	2 000,00
Atténuation de produits	145 904,89	146 357,20	147 938,80	127 180,00	126 880,00	127 180,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>424 627,03</b>	<b>471 323,34</b>	<b>435 066,20</b>	<b>526 776,00</b>	<b>412 264,35</b>	<b>574 473,00</b>

## Les DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### AMORTISSEMENT DE LA DETTE EN CAPITAL

Le remboursement du capital de la dette passe de 33 576 € à 37 170 € pour l'année 2021, en tenant compte de la mise en place courant d'année d'un nouveau financement de 75 000 €.

### PROGRAMME D'EQUIPEMENT

Le programme d'équipement traduit la volonté de réinvestir dans les équipements de la commune :

---

#### LES INVESTISSEMENTS SIGNIFICATIFS :

L'acquisition de plusieurs terrains en centre village : 49 000 €

L'aménagement du Jardin de la Cure et de l'aire de jeux : 55 000 €

Le réaménagement des cimetières (avec création de cave-urnes) : 15 000 €

La rénovation de la fontaine centrale : 27 000 €

La réfection de la voirie : 42 000 €

Les frais de maîtrise d'œuvre sur le programme logement et maison médicale : 86 200 €

### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2021, pour financer ces dépenses d'investissements, il est prévu :

- Des subventions d'investissement pour un montant estimé à 111 743 € à ce jour
- Un emprunt destiné à financer les terrains et une partie des frais de MO des logements et de la maison médicale.
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à hauteur de 39 024 €, qui sera récupéré en 2022 et qui fait partie de l'enveloppe emprunt (éventuel crédit relais)
- le solde est autofinancé via les amortissements et les excédents antérieurs.

BUDGET CHAUFFERIE

Pas d'évolution majeure sur ce budget, si ce n'est 4 000 euros de travaux réalisés pour mettre aux normes les compteurs de chaleur à la suite d'un contrôle des services de la répression des fraudes. Cette charge complémentaire est compensée par une hausse de la subvention d'équilibre de la commune, attendue à 10 307 euros cette année.

C'est la dernière année pleine pour le remboursement du crédit.

Budget Chaufferie		2021	2022	2023
TOTAL	CAPI	10 049,54	5 145,54	
	INTERET	365,30	61,88	
	<b>Total</b>	<b>10 414,84</b>	<b>5 207,42</b>	

Fonctionnement - Dépenses			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
6061. Fournitures non stockables (électricité + plaquettes)	7 500,00	6 641,23	7 500,00
6068. Autres matières et fournitures (fioul)	6 500,00	6 061,68	6 500,00
61528. Entretien biens immobiliers	2 500,00	2 251,84	6 000,00
6156. Maintenance	4 100,00	4 081,20	4 100,00
<b>Total 011 (Charges à caractère général)</b>	<b>20 600,00</b>	<b>19 035,95</b>	<b>24 100,00</b>
6218. Frais personnel communaux	800,00	0,00	800,00
<b>Total 012 (Charges de personnel)</b>	<b>800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800,00</b>
<b>023. Virement section d'investissement</b>	<b>5 563,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 269,00</b>
<b>6541. Pertes sur créances irrécouvrables</b>	<b>2 650,00</b>	<b>2 586,93</b>	<b>500,00</b>
673. Titres annulés sur ex. antérieurs	500,00	0,00	500,00
<b>67. Charges exceptionnelles</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
6811. Amortissements	11 278,00	11 277,21	6 686,00
<b>Total 040 (Opération d'ordre)</b>	<b>11 278,00</b>	<b>11 277,21</b>	<b>6 686,00</b>
68111. Intérêts des emprunts	680,00	679,53	366,00
68112. ICNE	0,00	-30,2	0,00
<b>Total 66 (Emprunts)</b>	<b>680,00</b>	<b>649,39</b>	<b>366,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 071,00</b>	<b>33 549,48</b>	<b>45 221,00</b>
Fonctionnement - Recettes			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
<b>002. Excédent antérieur reporté</b>	<b>6 138,00</b>	<b>6 138,86</b>	<b>2 509,00</b>
777. Amortissement subventions	8 905,00	8 902,82	8 905,00
<b>Total 042 (Opérations d'ordre entre sections)</b>	<b>8 905,00</b>	<b>8 902,82</b>	<b>8 905,00</b>
701. Vente chaleur	21 028,00	20 536,07	23 500,00
<b>Total 70 (Produits de services)</b>	<b>21 028,00</b>	<b>20 536,07</b>	<b>23 500,00</b>
747. Subvention commune	6 000,00	6 000,00	10 307,00
<b>Total 74 (Subventions d'exploitation)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>10 307,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 071,00</b>	<b>41 577,75</b>	<b>45 221,00</b>

Investissement - Dépenses			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
<b>001. Déficit antérieur reporté</b>	<b>18 848,00</b>	<b>18 847,48</b>	<b>5 519,00</b>
13912. Amortissement subvention Région	360,00	360,00	360,00
13913. Amortissement subvention Département	2 016,00	2 016,00	2 016,00
13914. Amortissement subvention Commune	774,00	773,28	774,00
13917. Amortissement subvention FEDER	4 586,00	4 585,30	4 586,00
13918. Amortissement subvention ADEME	1 169,00	1 168,24	1 169,00
<b>Total 040 (Opérations d'ordre entre section)</b>	<b>8 905,00</b>	<b>8 902,82</b>	<b>8 905,00</b>
1641. Emprunts	9 736,00	9 735,25	10 050,00
<b>Total 16 (Emprunts)</b>	<b>9 736,00</b>	<b>9 735,25</b>	<b>10 050,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 489,00</b>	<b>37 485,55</b>	<b>24 474,00</b>
Investissement - Recettes			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
<b>021. Virement de la section de fonct.</b>	<b>5 563,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 269,00</b>
<b>1068. Excédents de fonctionnement</b>	<b>18 848,00</b>	<b>18 847,48</b>	<b>5 519,00</b>
<b>10222. FCTVA</b>	<b>1 800,00</b>	<b>1 842,00</b>	<b>0,00</b>
28138. Amortissements (autres constructions)	11 278,00	11 277,21	6 686,00
<b>Total 040 (Opérations d'ordre entre section)</b>	<b>11 278,00</b>	<b>11 277,21</b>	<b>6 686,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 489,00</b>	<b>31 966,69</b>	<b>24 474,00</b>

Au niveau fonctionnement, l'exercice prend en compte une hausse des frais de personnel, correspondant mieux au temps passés par les employés communaux sur ce budget. De même, un budget de 15 000 euros est prévu pour la régularisation de la taxe de prélèvement qui n'aurait pas été reversée à l'agence de l'eau depuis plusieurs années.

Suite à un changement de réglementation, nous créons une provision de 3 000 € représentant le risque de perte sur les créances impayées les plus anciennes.

Au niveau investissement ont été budgétés la télégestion du réseau (pour 32 000 euros) et la réfection de 2 conduites pour 47 500 €. Ces investissements devraient être subventionnés à hauteur de 50% par le département et l'Etat. Nous restons dans l'attente d'une réponse de l'Agence de l'Eau.

Une somme de 97 561 € reste non affectée, au poste « Installations matériel et outillage technique ». Une partie sera consacrée aux études concernant le renouvellement de l'adduction d'eau potable des Gillots/Marmets/Vernes.

Fonctionnement - Dépenses				Investissement - Dépenses			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021		Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
Total 011 (Charges à caractère général)	144 500,00	82 881,29	131 500,00	001. Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0
Total 012 (Charges de personnel)	7 500,00	7 403,18	10 000,00	Total 040 (Opérations d'ordre entre sections)	7 664,00	7 662,48	7 664,00
023. Virement section d'investissement	76 407,00	0,00	77 339,00	Total 16 (Remb Emprunts)	7 153,00	7 152,35	7 425,00
Total 040 (Opération d'ordre)	25 449,00	25 446,78	24 703,00	21. Immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	79 500,00
6817.68. Provisions	0,00	0,00	3 000,00	23. Immobilisation en cours	115 299,00	4 080,00	97 561,00
Total 65 (Autres charges de gestion)	3 500,00	485,77	3 000,00	TOTAL GENERAL	175 116,00	18 894,83	192 150,00
Total 66 (Emprunts)	6 765,00	6 708,31	6 493,00	Investissement - Recettes			
Total 67 (Charges exceptionnelles)	1 000,00	119,00	1 500,00		Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
Total 70 (Ventes prest. Serv)	10 000,00	9 543,00	9 500,00	001. Excédent antérieur reporté	52 960,00	52 960,99	63 038,00
TOTAL GENERAL	275 121,00	132 587,33	267 035,00	021. Virement de la section de fonct.	76 407,00	0,00	77 339,00
Fonctionnement - Recettes				Total 040 (Opérations d'ordre entre sections)	25 449,00	25 446,78	24 703,00
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021	Total 10 (Dotations fonds divers réser.)	3 500,00	3 526,00	670,00
002. Excédent antérieur reporté	139 457,00	139 457,70	133 121,00	13. Subventions d'investissement	16 800,00	0,00	26 400,00
Total 042 (Opérations d'ordre entre sections)	7 664,00	7 662,48	7 664,00	TOTAL GENERAL	175 116,00	81 933,77	192 150,00
Total 70 (Produits de services)	128 000,00	118 588,27	122 300,00				
75.81 FCTVA	0,00	0,00	950,00				
7817.78. Provisions	0,00	0,00	3 000,00				
TOTAL GENERAL	275 121,00	265 708,45	267 035,00				

## BUDGET ASSAINISSEMENT

Pas de changement majeur attendu sur la partie fonctionnement, si ce n'est la cration d'une provision de 2 000 € sur les créances impayées les plus anciennes.

Sur la partie investissement, démarrage des études de maitrise d'œuvre sur la rénovation et l'extension du réseau d'assainissement (soit 70 000 euros TTC, le solde concernant le budget eau), intégré dans les immobilisations en cours. Pour l'exercice, nous prévoyons de rester en autofinancement, et de solliciter des financements lors de la phase de démarrage des travaux.

Fonctionnement - Dépenses			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
Total 011 (Charges à caractère général)	16 000,00	7 082,24	15 000,00
023. Virement section d'investissement	31 268,00	0,00	54 363,00
Total 042 (Opération d'ordre)	18 674,00	18 672,71	18 674,00
6817.68. Provisions	0,00	0,00	2 000,00
Total 65 (Autres charges de gestion)	1 700,00	243,95	2 000,00
Total 67 (Charges exceptionnelles)	300,00	67,20	800,00
Total 70 (Ventes prest. Serv)	4 200,00	4 138,00	4 000,00
TOTAL GENERAL	74 142,00	32 198,82	100 337,00
Fonctionnement - Recettes			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
002. Excédent antérieur reporté	24 636,00	24 636,02	45 431,00
Total 042 (Opérations d'ordre entre sections)	3 406,00	3 404,87	3 406,00
Total 70 (Produits de services)	46 100,00	49 589,17	49 000,00
FCTVA	0,00	0,00	500,00
7817. Provisions	0,00	0,00	2 000,00
TOTAL GENERAL	74 142,00	77 630,06	100 337,00

Investissement - Dépenses			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
Total 040 (Opérations d'ordre entre sections)	3 406,00	3 404,87	3 406,00
21532. Réseau Assainissement	20 000,00	0,00	20 000,00
23. Immobilisation en cours	325 799,00	210,00	363 990,00
TOTAL GENERAL	349 205,00	3 614,87	387 396,00
Investissement - Recettes			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Proposition 2021
001. Excédent antérieur reporté	297 263,00	297 263,54	314 359,00
021. Virement de la section de fonct.	31 268,00	0,00	54 363,00
Total 040 (Opérations d'ordre entre sections)	18 674,00	18 672,71	18 674,00
1022. FCTVA	2 000,00	2 038,00	0,00
TOTAL GENERAL	349 205,00	317 974,25	387 396,00